Commune de HOCHSTATT 68720



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRAORDINIARE DU 28 MARS 2014

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h

Sont présents: Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Martine BUIRETTE, Guy LOCHER, Guilaine WEISS, Jean-Pierre BADER, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Véronique MULLER, Michel GENDRIN, Danièle BACH, Belinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe AYMONIN, Françoise RITTELMEYER.

A donné procuration:

Monsieur Marc HAEGELIN à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Matthieu HECKLEN

ORDRE DU JOUR

- 1. Installation du Conseil Municipal
 - Election du Maire
 - Election des Adjoints
- 2. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs (S.I.A.E.P.)
- 3. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch (S.I.G.F.R.A.)
- 4. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Sundgau (S.M.S.)
- 5. Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres (Brigade Verte)
- 6. Désignation des délégués au Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin
- 7. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'III
- 8. Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)
- 9. Désignation des membres des commissions communales

1. Installation du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à 19 heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOCHSTATT, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur WILLEMANN Michel, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès verbaux des élections et a déclaré installés MM. et Mmes Matthieu HECKLEN, Marie-Thérèse BARTH, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE, Guilaine WEISS, Jean-Pierre BADER, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Véronique MULLER, Michel GENDRIN, Danièle BACH, Marc HAEGELIN, Belinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe AYMONIN, Françoise RITTELMEYER; dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Marie-Thérèse BARTH, la plus âgée des membres du Conseil, a pris la présidence de la séance.

Le secrétariat étant confié à Monsieur Matthieu HECKLEN.

1.1. Election du Maire

La Présidente rappelle qu'en application des Articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs : Mesdames Belinda MARCHAL et Fanny FOLTZER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a glissé son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-	Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
-	Nombre de votants (enveloppes déposées):	18 + 1 procuration
-	Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du Code Electoral) :	0
-	Nombre de suffrages exprimés :	19
-	Majorité absolue :	10

ont obtenu:

\Rightarrow	Monsieur Claude LITSCHKY	4 voix
\Rightarrow	Monsieur Michel WILLEMANN	15 voix

Monsieur Michel WILLEMANN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1.2. Election des Adjoints

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, a commune doit disposer au minimum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints, et, propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 contre, de fixer à 3, le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Après un délai de réflexion laissé pour le dépôt de liste, Monsieur le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avaient été déposées.

Puis, il a été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18 + 1 procuration
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code Electoral : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 Majorité absolue : 10

Ont obtenu, dans l'ordre alphabétique :

⇒ la liste conduite par Monsieur Matthieu HECKLEN
 ⇒ la liste conduite par Monsieur Claude LITSCHKY
 4 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leur fonction les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Matthieu HECKLEN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste,

1^{er} Adjoint au Maire : Monsieur Matthieu HECKLEN
 2ème Adjoint au Maire : Madame Marie-Thérèse BARTH
 3ème Adjoint au Maire : Monsieur Guy LOCHER

2. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs (S.I.A.E.P.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de HOCHSTATT est représentée par deux délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

Sont élus membres du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable à la majorité absolue, avec 15 voix :

⇒ Monsieur Michel WILLEMANN, Maire 11A, rue des Champs

⇒ Monsieur Mathieu HARTMANN 5, rue de la Montagne

3. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch (S.I.G.F.R.A.)

Monsieur le Maire explique que la Commune de HOCHSTATT est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière.

Sont élus membres du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière à la majorité absolue, avec 15 voix :

 ⇒ Monsieur Guy LOCHER

 en qualité de délégué titulaire

7A, Grand'Rue

14, rue des Primevères

4. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Sundgau (S.M.S.)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de HOCHSTATT dispose de deux postes de délégués au Syndicat Mixte du Sundgau.

Sont élus membres du Syndicat Mixte du Sundgau à la majorité absolue, avec 15 voix :

 10, rue du Clos St Pierre

 ➡ Monsieur Michel GENDRIN en qualité de délégué suppléant 6, rue des Nénuphars

5. Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres (Brigade Verte)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de HOCHSTATT est représentée par deux délégués au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres.

Sont élus membres du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres à la majorité absolue, avec 18 voix :

⇒ Monsieur Matthieu HECKLEN 4, rue des Ecoles

6. Désignation des délégués au Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin

Monsieur le Maire évoque les deux postes de la Commune de HOCHSTATT auprès du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin, un titulaire et un suppléant.

Sont élus membres du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin à l'unanimité des membres présents :

4, rue des Ecoles

7. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'III

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des postes de la Commune de HOCHSTATT au sein du Syndicat Mixte de l'Ill.

Sont élus membres du Syndicat Mixte de l'Ill à la majorité absolue, avec 15 voix :

6, rue des Nénuphars

14, rue des Primevères

8. Elections des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de devoir élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux articles 22, 23 et 25 du Code des marchés publics.

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- Monsieur WILLEMANN Michel, Maire, en tant que Président

Monsieur Guy LOCHER (titulaire)

7A, Grand'Rue

Monsieur Matthieu HECKLEN (suppléant)

4, rue des Ecoles

Madame Marie-Thérèse BARTH (titulaire)

24, rue de Zillisheim

Madame Danièle BACH (suppléant)

5, rue Foltzer

Monsieur Claude LITSCHKY (titulaire) Monsieur Philippe AYMONIN (suppléant) 15A, rue du 2^{ème} Zouaves

25, rue des Ecoles

9. Membres des commissions communales

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

9.1. Travaux - Aménagement - Finances - Développement

Monsieur Michel WILLEMANN, Président

Madame Marie-Thérèse BARTH

Monsieur Guy LOCHER

Monsieur Matthieu HECKLEN

Monsieur Philippe AYMONIN

Madame Danièle BACH

Madame Martine BUIRETTE

Monsieur Michel GENDRIN

Monsieur Marc HAEGELIN

Monsieur Mathieu HARTMANN

Monsieur Claude LITSCHKY

Monsieur Philippe MALASSINE

Madame Belinda MARCHAL

Madame Guilaine WEISS

11A, rue des Champs

24, rue de Zillisheim

7A, Grand'Rue

4, rue des Ecoles

25, rue des Ecoles

5, rue Foltzer

10, rue du Clos St Pierre

6, rue des Nénuphars

6, rue Charles Gounod

5, rue de la Montagne

15A, rue du 2^{ème} Zouaves

13A, rue du 2 Zouaves 14, rue des Primevères

4A, rue du Bourg

19, rue des Plumes

9.2. Affaires scolaires - Associations - Culture - Patrimoine

Monsieur Michel WILLEMANN, Président

Monsieur Matthieu HECKLEN, Vice Président

Madame Martine BUIRETTE

Monsieur Mathieu HARTMANN

Madame Elisabeth HASSLER

Madame Danièle BACH

Madame Guilaine WEISS

Madame Belinda MARCHAL

Monsieur Claude LITSCHKY

Madame Françoise RITTELMEYER

11A, rue des Champs

4, rue des Ecoles

10, rue du Clos St Pierre

5, rue de la Montagne

4, rue des Champs

5, rue Foltzer

19, rue des Plumes

4A, rue du Bourg

15A, rue du 2^{ème} Zouaves

52, rue de la Carrière

9.3. Communication

Monsieur Michel WILLEMANN, Président

Madame Marie-Thérèse BARTH

Monsieur Matthieu HECKLEN

Monsieur Guy LOCHER

Monsieur Jean-Pierre BADER

Madame Martine BUIRETTE

Monsieur Marc HAEGELIN

Madame Véronique MULLER

Madame Fanny FOLTZER

11A, rue des Champs

24, rue de Zillisheim

4, rue des Ecoles

7A, Grand'Rue

6, impasse des Bois-Verts

10, rue du Clos St Pierre

6, rue Charles Gounod

34, rue de Heimsbrunn

25, rue des Plumes

9.4. Sociale – Intergénérationnelle - Animation

En interface avec l'équipe d'animation de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Monsieur Michel WILLEMANN, Président

Madame Marie-Thérèse BARTH

Madame Martine BUIRETTE

Madame Elisabeth HASSLER

Madame Véronique MULLER

Madame Belinda MARCHAL

Madame Fanny FOLTZER

Madame Françoise RITTELMEYER

11A, rue des Champs

24, rue de Zillisheim

10, rue du Clos St Pierre

4, rue des Champs

34, rue de Heimsbrunn

4A, rue du Bourg

25, rue des Plumes

52, rue de la Carrière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire, Michel WILLEMANN